



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 070
Séance du 18 octobre 2024

Approbation du procès-verbal du 05 juillet 2024

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = *moitié des membres en exercice présents ou représentés*
Acquisition de la délibération = *majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 7

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 05 juillet 2024 est approuvé.

MAMMONE Pasquale P.O. DENIAU Ludovic
Signé le vendredi 18 octobre 2024,
A 17:00:43
Par Ludovic Deniau, Directeur Général des Services

**PROCES-VERBAL PROVISOIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 5 juillet 2024**

• *Représentants des professeurs et assimilés*

Brigitte BUFFARD-MORET
Olivier CHOVAUX
Anne DAGUET-GAGEY
Chafika DJELAL-DANTEC
Christophe LECOUTRE
Pasquale MAMMONE
Bertrand MAZURE
Gabriel VELU

• *Représentants des Autres Personnels Enseignants*

Christine BLONDEAU par procuration à Gabriel VELU
Nicolas BLONDEL
Sylvie COSTE-MARQUIS par procuration à Anne PARRAIN
Marie-Hélène GARCIA
Jean-Christophe NICOLAS
Anne PARRAIN
Frédéric WYRWALSKI

• *Représentants des BIATSS*

Nicolas HUICQ par procuration à Catherine POREBSKI
Nicolas KANIA
Virginie LECOUTEUX par procuration à Nicolas KANIA
Luc MAES
Isabelle PRIEM
Catherine POREBSKI

• *Représentants des Usagers*

Tanguy BAUDUIN

• *Personnalités extérieures*

Personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise

Denis LEFEBVRE par procuration à Gabriel VELU

Représentant une organisation représentative des salariés

Nathalie HARDAT

Représentant d'une entreprise

Dominique CAELEN par procuration à Pasquale MAMMONE

Représentant d'un établissement d'enseignement secondaire

Hamed CHENITI

• *Membres excusés*

Tanguy LE MARC'HADOUR
Joseph ALISSE

Membre de droit

Damien FREBOURG, représentant Madame la Rectrice

Membres de droit invités avec voix consultative

Ludovic DENIAU, Directeur Général des Services par intérim
Laurence DELOFFRE, Responsable du Service des Affaires Générales et Juridiques
Isabelle CABY, vice-présidente en charge de la Vie étudiante
Cécile MACHUT, directrice de l'IUT de Béthune
Philippe DUEZ, directeur de l'UFR EGASS
Marie-Pierre PARENTON, directrice de l'IUT de Lens
Laurent ZALEWSKI, directeur de la FSA

Autres invités

Anne-Laure HOJNATZKI, Directrice des Etudes
Fabien PAPI, Directeur des Affaires Financières
Coraline PAVY, responsable du Service des Relations Internationales

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

I. GOUVERNANCE

1. Approbation du procès-verbal de la réunion des trois conseils [CA, CAC, CSAE] du 12 avril 2024 (vote)
2. Approbation du procès-verbal du 31 mai 2024 (vote)
3. Points d'actualité

II. BUDGET-FINANCES

4. Budget rectificatif n° 1 - 2024 (vote)
5. Convention relative à l'acceptation d'un don - IUT Béthune (vote)
6. Achat de cartes cadeaux pour la remise des diplômes de l'UFR EGASS (vote)
7. Sortie d'inventaire physique 2023 (vote)

III. RESSOURCES HUMAINES

11. Modifications des lignes directrices de gestion de l'université d'Artois relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels (vote)
12. Modifications des lignes directrices de gestion de l'université d'Artois relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs - RIPEC - (vote)
13. Politique indemnitaire BIATSS 2024 (vote)
14. Plan de développement des compétences 2024-2025 (vote)

IV. RECHERCHE

12. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER Anamorphose - programmation 2024 - laboratoire Textes & Cultures (vote)
13. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER Cornelia - programmation 2024 - laboratoire CRIL (vote)
14. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 - programmation 2024 - laboratoire LSEE (vote)
15. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 - FEDER - programmation 2024 - laboratoire LSEE (vote)
16. Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER MANIFEST - programmation 2024 - laboratoire UCCS (vote)
17. Demande subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER RITMEA - programmation 2024 - laboratoire LGI2A (vote)
18. Demande de subvention dans le cadre du dispositif Valoris - soutien aux manifestations scientifiques - « Décors de la première Reconstruction. L'art déco dans les territoires dévastés » prévu du 24 au 26 avril 2025 - laboratoire CREHS (vote)
19. Contrat de collaboration avec l'Institut de Recherche Technologique Antoine de Saint Exupéry - Laboratoire LSEE (vote)

V. FORMATION-ENSEIGNEMENT-VIE ETUDIANTE

20. Soutenabilité de l'offre de formation : école d'ingénieurs [EIA], licences professionnelles et divers (vote)
21. Proposition des droits d'inscription et tarifs divers 2024-2025 (vote)
22. Critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription (vote)
23. Mise en œuvre du paiement fractionné des droits différenciés (vote)
24. Modification des tarifs FCU 2024-2025 (vote)
25. Convention de double diplôme licence géographie avec l'université de Tunis [renouvellement] (vote)

26. Convention de double diplôme en licence LEA avec l'université de Bohême de l'Ouest de Plzen en République Tchèque [renouvellement] (vote)
27. Avenant à la convention de double diplôme en licence LEA avec l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest (vote)
28. Convention de subvention pour le programme Erasmus+ 2024-1-FR01-KA131-HED-000226432 (vote)
29. Convention de subvention de l'association « l'Art de Muser » (vote)

VI. QUESTIONS DIVERSES

30. Liste des conventions passées par Monsieur le président par délégation du conseil d'administration - 1^{er} semestre 2024 (information)

Monsieur le président ouvre la séance à 9 h 30.

Approbation du procès-verbal de la réunion des trois conseils [CA, CAC, CSAE] du 12 avril 2024

Monsieur le président soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion des trois conseils [CA, CAC, CSAE] du 12 avril 2024.

Le procès-verbal de la réunion des trois conseils [CA, CAC, CSAE] est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Approbation du procès-verbal du 31 mai 2024

Monsieur le président soumet au vote l'approbation du procès-verbal du 31 mai 2024.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 31 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Points d'actualité

Jardin chinois

Monsieur le président informe le conseil de la tenue ce jour d'un moment protocolaire organisé à l'occasion de l'installation du jardin chinois dans le parc du musée du Louvre Lens. Une délégation de l'université de Nankin, composée de son président, de six vice-présidents, de l'architecte concepteur et de trois collaborateurs sera présente. Monsieur le président se réjouit de l'aboutissement de ce projet, et invite chacun à aller admirer cette œuvre raffinée, qui allie harmonieusement traditions et modernité.

Forum Chine-France

Monsieur le président explique qu'il a récemment assisté à un forum France-Chine, organisé conjointement par les ministères chinois et français de l'enseignement supérieur, en présence des ministres respectifs. Lors de ce forum, le vice-président de l'université de Nankin a salué le partenariat existant entre son université et l'université d'Artois, en insistant sur la réalisation du jardin chinois, projet labellisé par le Ministère français des Affaires Etrangères dans le cadre du soixantième anniversaire des relations diplomatiques entre la France et la Chine.

Il a pu assister lors de ce forum à la signature de plusieurs accords entre de grandes universités françaises (Saclay, Sorbonne, Polytechnique, grandes écoles de commerce...) et la Chine portant sur la création de laboratoires « sans murs » et permettant des échanges de chercheurs.

Le directeur général du réseau des Ecoles Centrales y est intervenu à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'existence d'une Ecole Centrale à Pékin : les élèves ingénieurs qui y sont formés subissent une sélection très rigoureuse, et, dans le cadre de leur scolarité, effectuent une mobilité d'une à deux années dans une Ecole Centrale en France.

Un accord cadre a été signé afin d'augmenter les possibilités de mobilité des étudiants et des chercheurs entre les deux Etats. Tous ces éléments montrent la volonté clairement affichée de poursuivre et renforcer les partenariats de recherche entre la France et la Chine, quand bien même cette volonté ne fait pas l'objet d'une grande couverture médiatique.

Olivier Chovaux évoque une nouvelle fois l'Institut Confucius. Il souhaite que sa position soit actée au PV de ce conseil dans l'hypothèse où la DCRI (*Direction Centrale du Renseignement Intérieur*) se manifesterait, et réitère toute son inquiétude au sujet de ce partenariat. Il précise qu'il ne remet absolument pas en cause la qualité architecturale du jardin chinois : son intervention porte sur les risques majeurs pesant sur la recherche. Ainsi, l'Impérial College de Londres s'est récemment trouvé dépouillé d'une partie de ses recherches.

Monsieur le président, en réponse, informe le conseil qu'Anne Gagey a été invitée à une réunion au ministère destinée à la sensibiliser, en tant que VP ressources humaines, aux risques d'ingérence et à la protection des laboratoires de recherche. Les FSD ne sont donc désormais plus les seuls à être sensibilisés à ces risques. Lors de cette réunion, la question de l'Institut Confucius a été marginale. En revanche l'accent a été mis sur l'accueil de doctorants ou de chercheurs au sein des laboratoires et sur les risques d'ingérence importants qui existent dans ce cadre. Monsieur le président évoque une dépêche de l'AEF faisant état d'une centaine de chercheurs dont l'accueil a ainsi été refusé.

Olivier Chovaux entend la remarque et se réjouit de la sensibilisation d'Anne Gagey au risque d'ingérence, mais insiste sur la porosité entre les Instituts Confucius d'une part et les activités liées à la recherche et à la circulation des personnes d'autre part. Il précise qu'il ne s'agit pas de son opinion personnelle : des articles et rapports font régulièrement état de cette porosité.

Monsieur le président conclut en affirmant qu'il convient effectivement d'être vigilant vis-à-vis de toute forme d'ingérence, pas seulement de la part de la Chine, d'autres Etats se montrant spécialistes de l'espionnage scientifique.

COMP

Monsieur le président se réjouit de l'obtention par l'université de tous les projets déposés dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), soit un financement de 2 132 000 euros. Il rappelle que le COMP s'inscrit dans la continuité du Dialogue Stratégique de Gestion mené auparavant par le Rectorat et se négocie désormais tous les trois ans, directement avec le Ministère. Le dialogue de gestion avec le Rectorat permettait déjà d'obtenir des financements, plus modestes, pour des projets en cohérence avec la stratégie de l'établissement.

Le COMP permet quant à lui d'obtenir, pour des projets stratégiques, des moyens financiers importants : sur la durée du contrat, soit 3 ans, ils sont de l'ordre de 0,8 % de la dotation.

Les projets présentés et acceptés concernent l'école d'ingénieur (750 000 euros, financement destiné principalement à assurer des recrutements d'enseignants, d'administratifs et de techniciens), la plate-forme TECH3E (financement de postes d'ingénieurs de recherche qui suivront la réalisation des prestations de service), le projet en Intelligence Artificielle et logistique (financement d'un ingénieur de recherche) et divers projets autour de la vie étudiante et du développement durable.

Alliances Européennes

Monsieur le président explique que l'université d'Artois s'était portée candidate à trois alliances européennes, une en tant que membre et deux en tant qu'associée. 60 projets étaient déposés, pour 14 possibilités. Seules les deux alliances déposées pour l'université d'Artois en qualité d'associé ont été retenues. La troisième, celle où l'université d'Artois apparaissait en qualité de membre a reçu un label et pourra être à nouveau déposée en 2026, avec une chance accrue d'être retenue. Le fait d'être associé ne permet pas de recevoir directement des fonds mais offre la possibilité d'émarguer aux financements dans le cadre de projets de recherche. Il est possible, à terme, si les autres membres de l'alliance sont d'accord, de passer du statut d'associé à celui de membre.

FINANCES

Budget rectificatif 1 - 2024

Gabriel Vélou présente le premier budget rectificatif de l'année 2024. Le vote d'un budget rectificatif consiste en un acte de prévision et d'autorisation qui va corriger le budget initial

afin qu'il soit le plus proche possible des dépenses et recettes réelles. Le budget initial a été présenté en décembre 2023. Gabriel Velu insiste sur le fait que l'exercice 2024 se distinguera des exercices antérieurs, dans la mesure où la pratique des reports budgétaires n'est désormais plus autorisée.

En termes de recettes encaissées, on constate une augmentation d'environ 1 M€ au regard du budget initial, pour un montant de 114 986 434 €. Les autorisations d'engagement augmentent également d'environ 1 M€ pour un montant de 130 734 912 €. Les crédits de paiement sont de 125 408 031 €, soit une augmentation d'environ 845 000 €.

Les évolutions concernent :

- L'actualisation de la SCSP, l'université étant en attente de la notification intermédiaire ;
- Le report de certaines opérations pluriannuelles sachant que malgré les confirmations tardives d'octroi de subventions en recherche, les prévisions budgétaires initiales ont été maintenues ;
- De nouvelles recettes ;
- L'évolution de la masse salariale, tant pour la part « Etat » que pour la part « ressources propres ».

Ce budget rectificatif est marqué par de très faibles variations, de l'ordre de 1 %. Le solde budgétaire prévisionnel reste déficitaire de 10 421 597 €. Le résultat prévisionnel est déficitaire de 1 176 729 €. La capacité d'autofinancement s'établit à 929 179 €. Le prélèvement sur fonds de roulement est de 8 208 592 €.

Les faits marquants principaux sont :

- Une prise en charge des surcoûts non prévus au budget initial, principalement les services faits en 2023 payés en 2024 ;
- L'attente de la SCSP intermédiaire pour 2024 ;

Dès le vote du budget, chaque ordonnateur délégué est appelé à engager au plus vite les crédits afin d'exécuter au mieux le budget. Il est nécessaire d'anticiper le deuxième budget rectificatif pour déprogrammer les éventuelles opérations qui ne pourraient pas être réalisées sur l'année 2024.

Fabien Papi revient sur la question de la disparition de reports, qui avait beaucoup inquiété l'université. Il constate qu'au final le système des programmations/déprogrammations de crédits a permis, avec une technique différente, d'arriver à un résultat proche de celui connu avec les reports. A ce jour 99 % des crédits qui pouvaient être déprogrammés et reprogrammés l'ont été. Aucun impact négatif sur les laboratoires de recherche n'a donc été constaté, qui n'ont pas été pénalisés et n'ont pas vu leur activité ralentir.

Monsieur le président estime que globalement le budget d'investissement prévu initialement était très important, de plus de 10 M€. Comme toujours, des retards d'exécution (délai des permis de construire, délais d'intervention des entreprises...) sont constatés, ce qui ne permettra pas la consommation intégrale du budget prévu, et générera peut-être un excédent qui pourra être réinjecté l'année suivante. Il regrette cet état de fait dans une période où les excédents font l'objet d'un regard attentif de nos tutelles.

Tanguy Bauduin, observant l'écart entre les recettes et les dépenses, demande comment ont évolué les dépenses énergétiques depuis l'adoption du plan de sobriété énergétique. Il estime, ne serait-ce qu'à l'échelle de son UFR, que toutes les mesures de sobriété énergétique ne sont pas prises pour rationaliser les dépenses. Pour exemple, y compris dans cette salle, les lumières sont allumées en permanence sans qu'on se pose la question de l'utilité de l'éclairage.

Gabriel Velu précise que dans le cadre du plan de sobriété énergétique, l'ensemble de l'éclairage des parties communes (couloirs et zones générales) évolue actuellement vers un

éclairage à LED adapté aux utilisations, en fonction des zones de travail, et avec des détecteurs de présence. En consommation, on constate une réduction qui ne se traduit pas en dépenses en raison de l'augmentation du coût de l'énergie. Le même type de plan sera ensuite déployé dans les salles et bureaux. S'agissant de la salle des conseils, un projet complet de réaménagement est à l'étude, avec un abaissement du plafond permettant une amélioration thermique et phonique, et un passage en éclairage LED.

Olivier Chovaux précise, s'agissant de la question des crédits de recherche, que les règles d'utilisation des subventions, au sein d'un calendrier budgétaire, restent toujours déconnectées, en termes de temporalité, des activités de recherche. Il espère que viendra le moment où les tutelles entendront les remarques des conseils d'administration et adopteront les mesures nécessaires à une amélioration de la gestion de ces crédits. Ces mesures permettraient d'éviter *in fine*, lorsqu'il est impossible de dépenser l'intégralité d'une subvention sur l'exercice comptable, d'aboutir à des situations ubuesques de consommations de crédits peu rationnelles, destinées uniquement à ne pas perdre les soldes des subventions.

Fabien Papi estime que l'Etat a entendu en partie cette remarque, puisqu'au travers de projets subventionnés via les COMP, la pluri-annualité sera prise en compte. Il espère aussi que la mise en place des outils de suivi budgétaire en temps réel par l'Etat permettra à ce dernier de faire davantage confiance aux opérateurs.

Monsieur le président précise, s'agissant des projets retenus dans le cadre du COMP, qu'ils seront financés à 50 % en année 1, puis à 30 % en année 2 et à 20 % en année 3. S'agissant cependant essentiellement de crédits destinés à alimenter la masse salariale, les crédits non consommés et qui tomberont en fonds de roulement pourront être prélevés lors des exercices suivants. C'est une exception à la règle actuelle selon laquelle les opérateurs ne sont pas autorisés à ponctionner leur fonds de roulement pour assurer des dépenses de fonctionnement ou de masse salariale.

Le premier budget rectificatif 2024 est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Convention relative à l'acceptation d'un don - IUT Béthune

Monsieur le président explique qu'il appartient au conseil d'administration d'accepter par délibération ce don.

Cécile Machut se réjouit de ce don d'un matériel pédagogique.

La convention relative à l'acceptation d'un don par l'IUT de Béthune est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Achat de cartes cadeaux pour la remise des diplômes de l'UFR EGASS

Monsieur le président explique que plusieurs composantes ont l'habitude d'offrir de petits objets à leurs étudiants diplômés. Il s'agit ici de cartes-cadeaux nécessitant l'approbation du conseil d'administration.

Philippe Duez explique que la direction de l'UFR EGASS a souhaité offrir, au cours de la remise des diplômes organisée cette année, une carte-cadeau à ses étudiants diplômés de Master, afin de les remercier de la confiance qu'ils ont portée à notre établissement, et les inciter à conserver des liens avec l'université.

Brigitte Buffard-Moret explique que l'UFR des Lettres et Arts avait effectivement l'habitude d'offrir une médaille, ou un objet marqué du logo (parapluies, ...) mais a renoncé à cette pratique, en estimant d'une part que ces objets alimentaient très rapidement le volume des déchets, et que d'autre part offrir un cadeau pour l'obtention d'un diplôme n'était pas justifié.

Monsieur le président considère que chaque composante est libre sur cette question.

L'achat de cartes cadeaux pour la remise des diplômes de l'UFR EGASS est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Sortie d'inventaire physique 2023

Fabien Papi explique que le conseil d'administration avait émis le souhait, lorsqu'un matériel était attribué en don à un personnel, de connaître le type de matériel et la catégorie de personnel bénéficiaire, ainsi que la liste des associations bénéficiaires. Le document proposé au vote répond à cette demande, et comprend également la liste des biens amortis et sortis de l'inventaire.

La sortie d'inventaire physique 2023 telle que figurant sur le document communiqué aux membres du conseil d'administration est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

RESSOURCES HUMAINES

Modifications des lignes directrices de gestion de l'université d'Artois relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels

Ce point a fait l'objet d'un avis du CSAE du 12 juin 2024

Ludovic Deniau explique que ce document a fait l'objet d'un toilettage permettant d'une part la prise en compte d'évolutions réglementaires, liées par exemple à des grades créés ou supprimés ou à des modifications de conditions de promouvabilité. Il reprend d'autre part les modifications des LDG ministérielles liées aux conséquences de la réforme des retraites en termes de fins de carrière, avec la retraite progressive autorisant un temps partiel sur les deux dernières années, et la possibilité de travailler jusqu'à 70 ans. Enfin, une précision a été apportée quant à la procédure d'avancement local des personnels BIATSS afin de préciser le seuil (inférieur ou égal à 5) en deçà duquel toutes les candidatures reçues sont examinées par la commission de classement, sans tri préalable par la commission d'experts. Le texte précédent réglait les cas supérieurs ou inférieurs à 5, mais pas celui où 5 candidatures étaient reçues.

Les modifications des lignes directrices de gestion de l'université d'Artois relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels sont approuvées à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Modifications des lignes directrices de gestion de l'université d'Artois relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs – RIPEC

Ce point a fait l'objet d'un avis du CSAE du 12 juin 2024

Monsieur le président explique qu'il s'agit d'une modification technique permettant de supprimer l'indemnité liée à une charge de mission au profit de la création d'une nouvelle vice-présidence « valorisation et transfert technologique ». Il précise qu'il vient de nommer ce nouveau vice-président, Jean-Philippe LECOINTE.

Ce dernier assure par ailleurs la direction de la plateforme technologique TECH3E pour laquelle il ne perçoit pas de prime.

Les modifications des lignes directrices de gestion de l'université d'Artois relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs - RIPEC - sont approuvées à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Politique indemnitaire BIATSS 2024

Ce point a fait l'objet d'un avis du CSAE du 12 juin 2024

Anne Gagey explique qu'en 2021, l'université a effectué une revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS qui nécessite un réexamen triennal en 2024. Pour le moment, aucune information du ministère n'a été reçue quant au montant de l'enveloppe d'ajustement qui sera allouée à l'établissement.

Cependant, et indépendamment de cette révision à venir l'établissement souhaite procéder à une majoration des primes en raison de l'impact sur le budget des agents de la hausse des prix de l'énergie et de l'inflation et le pouvoir d'achat des personnels BIATSS, mais également afin de reconnaître la surcharge de travail des personnels engagés dans les nombreux projets portés par l'établissement. Enfin, pour certaines catégories ou emplois, l'établissement fait face à des difficultés lors des recrutements en raison d'un manque d'attractivité financière.

Un groupe de travail s'est donc réuni et propose de majorer, à compter du 1er janvier 2024, les montants de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise – IFSE de 8 % pour les corps et grades relevant de la catégorie A, catégorie où les difficultés de recrutement sont les plus nombreuses, de 6 % pour les corps et grade appartenant à la catégorie B et de 9 % pour les corps et grade appartenant à la catégorie C. En effet, après consultation des grilles ministérielles, il est apparu que les primes des personnels de catégorie B étaient mieux situées que celles des catégories A et B au regard des objectifs indemnitaires à atteindre en 2027.

Ludovic Deniau ajoute que cette proposition, qui concerne les personnels titulaires aura également un impact sur les personnels contractuels. En effet depuis deux ans les contractuels en CDD de plus d'un an perçoivent 1/3 de la prime d'un titulaire de même niveau et les personnels contractuels en CDI en perçoivent la moitié.

Olivier Chovaux salue cette initiative.

Catherine Porebski remercie également l'établissement pour cette proposition.

La politique indemnitaire BIATSS 2024 est approuvée à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

Plan de développement des compétences 2024-2025

Ce point a fait l'objet d'un avis du CSAE du 12 juin 2024

Anne Gagey explique que l'an dernier un groupe de travail a participé à l'élaboration d'un plan de développement des compétences, le document présenté pour 2024/2025 étant donc le deuxième. Le document s'enrichit d'année en année, et vise à devenir un outil complet et utile pour tous les personnels titulaires et contractuels. Le catalogue des formations (langues, informatique, bureautique, management, innovation pédagogique, bibliothèques, accompagnement des parcours professionnels, préparation aux concours, responsabilité sociétale, prévention des RPS...) est intégré à ce plan.

Ludovic Deniau indique que l'enveloppe a été abondée de 10 000 €, comme l'an dernier.

Anne Gagey précise que ce plan a été salué positivement par l'Inspection Hygiène et Sécurité venue récemment expertiser l'université.

Le plan de développement des compétences pour l'année universitaire 2024-2025 est approuvé à l'unanimité des membres du conseil présents ou représentés.

RECHERCHE

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER Anamorphose - programmation 2024 - laboratoire Textes & Cultures

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 21 juin 2024

La demande de subvention est d'un montant de 260 000 € sur un montant total de projet de 441 568,18 €.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER Anamorphose - programmation 2024 - laboratoire Textes & Cultures est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER CornelIA - programmation 2024 - laboratoire CRIL

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 21 juin 2024

La demande de subvention est d'un montant de 253 388,16 € sur un montant total de projet de 331 383,52 €.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER CornelIA - programmation 2024 - laboratoire CRIL est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 - programmation 2024 - laboratoire LSEE

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 21 juin 2024

La demande de subvention est d'un montant de 263 261,70 € sur un montant total de projet de 522 211,22 €.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 - programmation 2024 - laboratoire LSEE est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 - FEDER - programmation 2024 - laboratoire LSEE

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 21 juin 2024

La demande de subvention est d'un montant de 104 718,90 € sur un montant total de projet de 528 700,74 €.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER EE4.0 - FEDER - programmation 2024 - laboratoire LSEE est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER MANIFEST - programmation 2024 - laboratoire UCCS

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 21 juin 2024

La demande de subvention est d'un montant de 371 612,34 € sur un montant total de projet de 474 106,34 €.

La demande de subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER MANIFEST - programmation 2024 - laboratoire UCCS est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER RITMEA - programmation 2024 - laboratoire LGI2A

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 21 juin 2024

La demande de subvention est d'un montant de 50 400 € sur un montant total de projet de 102 487,82 €.

La demande subvention et autorisation de conventionnement pour le projet CPER RITMEA - programmation 2024 - laboratoire LGI2A est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention dans le cadre du dispositif Valoris - soutien aux manifestations scientifiques - « Décors de la première Reconstruction. L'art déco dans les territoires dévastés » prévu du 24 au 26 avril 2025 - laboratoire CREHS

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 21 juin 2024

La demande de subvention est d'un montant de 2 999 € sur un montant total de projet de 10 500 €.

Monsieur le président salue ce projet de manifestation scientifique auquel il est particulièrement attaché puisque ce colloque interviendra, en 2025, dans le cadre du centenaire de l'exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes, et qu'il se déroulera pour partie à l'UFR Jean Perrin.

La demande de subvention dans le cadre du dispositif Valoris - soutien aux manifestations scientifiques - « Décors de la première Reconstruction. L'art déco dans les territoires dévastés » prévu du 24 au 26 avril 2025 - laboratoire CREHS est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Contrat de collaboration avec l'Institut de Recherche Technologique Antoine de Saint Exupéry - Laboratoire LSEE

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission recherche du 21 juin 2024

Gabriel Vélou explique que ce contrat s'inscrit dans le cadre d'un projet porté par l'IRT Saint Exupéry de Toulouse et a pour objectif de travailler sur l'isolation des fils permettant de monter en température dans les systèmes embarqués des avions.

La contribution versée par l'IRT Saint Exupéry est de 120 000 € HT.

Le contrat de collaboration avec l'Institut de Recherche Technologique Antoine de Saint Exupéry - Laboratoire LSEE est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

FORMATION-ENSEIGNEMENT-VIE ETUDIANTE

Soutenabilité de l'offre de formation : école d'ingénieurs [EIA], licences professionnelles et divers

Anne-Laure Hojnatzki présente la synthèse relative à la soutenabilité financière de l'offre de formation. En 2024-2025, de nombreuses transformations de maquettes, ainsi que des créations de nouvelles formations ont un impact sur la soutenabilité. Les maquettes nouvelles ou transformées ont fait l'objet, s'agissant du volet pédagogique, d'un vote favorable en CFVU.

Les licences professionnelles de la FSA et l'UFR des sciences sont transformées en approche par compétences. Pour la FSA, cette transformation s'effectue à coût constant, par un rééquilibrage à l'interne de la composante. Pour l'UFR des sciences, une légère augmentation s'explique par la fin du partenariat avec l'ENILBIO de Poligny, augmentation qui devrait être transitoire car compensée par les recettes d'apprentissage.

Les créations entraînent une augmentation de la charge : il s'agit principalement de prendre en charge la deuxième année de l'EIA, ainsi que la création d'une unité d'ouverture au sein du parcours PASS de l'UFR des sciences.

Laurent Zalewski s'interroge sur l'utilité de ce document, puisque les maquettes ont déjà été adoptées par la CFVU.

Anne-Laure Hojnatzki explique que la soutenabilité globale est votée en conseil d'administration à chaque accréditation, et de manière régulière pour toutes les modifications importantes. Les modifications des maquettes, avant le vote en CFVU, sont expertisées par la direction des études, qui vérifie leur soutenabilité au regard de la politique d'établissement dite « à coûts constants ».

Laurence Deloffre précise que le conseil d'administration est compétent pour approuver les délibérations de la CFVU ayant une incidence financière.

Monsieur le président insiste sur le fait que la question a du sens lorsque peu d'étudiants sont inscrits dans une filière, et que la question politique de maintenir ou pas la filière doit être tranchée. Cette décision politique relève du conseil d'administration.

La soutenabilité de l'offre de formation : école d'ingénieurs [EIA], licences professionnelles et divers est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Droits inscriptions et tarifs divers 2024-2025

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 14 juin 2024

Anne-Laure Hojnatzki indique que seule la première page du document, portant sur les droits propres à l'université d'Artois, est soumise au vote. Ces tarifs ne sont pas modifiés depuis plusieurs années. Pour information figurent en page deux les droits d'inscription nationaux qui subissent cette année une augmentation. Ainsi par exemple, les droits d'inscription pour la licence passent de 170 à 175 euros.

Les droits inscriptions et tarifs divers pour l'année 2024-2025 (page 1) sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 14 juin 2024

Anne-Laure Hojnatzki présente la proposition relative aux modalités d'exonération et de remboursement des droits d'inscription. Le document reprend l'ensemble des critères adoptés depuis plusieurs années, en particulier s'agissant des critères d'exonération partielle bénéficiant aux étudiants extra-communautaires.

Cette année, à la demande de la FCU, les articles 8 et 9 ont été ajoutés afin de permettre l'exonération des étudiants inscrits en DAEU et les candidats à la Validation des Acquis de l'Expérience.

Les critères d'exonération ou de remboursement des droits d'inscription sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Mise en œuvre du paiement fractionné des droits différenciés

Anne-Laure Hojnatzki présente les modalités de mise en œuvre du paiement fractionné des droits d'inscription, modalités communes aux universités de l'A2U. Le paiement pourra s'effectuer en 5 échéances consécutives, le premier versement représente 30 % de la somme due, suivi de 4 mensualités de même montant.

La mise en œuvre du paiement fractionné des droits différenciés est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Modification des tarifs FCU 2024-2025

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 14 juin 2024

Ludovic Deniau présente une modification des tarifs 2024/2025 des formations continues, adoptés lors de la précédente séance du conseil. Il s'agit d'un nouveau tarif de 360 euros pour une formation en langue ouverte à distance synchrone, jusqu'alors uniquement proposée en présentiel.

Les tarifs FCU pour l'année 2024-2025 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Convention de double diplôme licence géographie avec l'université de Tunis [renouvellement]

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 14 juin 2024

Coraline Pavy explique qu'il s'agit du renouvellement, pour 5 ans, d'une convention proposant la délivrance d'un double diplôme de licence de géographie avec l'université de Tunis. Le programme est ouvert à 4 étudiants de chaque établissement.

La convention de double diplôme licence géographie avec l'université de Tunis [renouvellement] est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Convention de double diplôme en licence LEA avec l'université de Bohême de l'Ouest de Plzen en République Tchèque [renouvellement]

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 14 juin 2024

Coraline Pavy explique qu'il s'agit du renouvellement, pour 5 ans, d'une convention proposant la délivrance d'un double diplôme de licence de langues étrangères appliquées avec l'université de Bohême en république tchèque. Le programme sera ouvert à un maximum de 10 étudiants de chaque établissement.

La convention de double diplôme en licence LEA avec l'université de Bohême de l'Ouest de Plzen en République Tchèque [renouvellement] est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Avenant à la convention de double diplôme en licence LEA avec l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest

Ce point a fait l'objet d'un avis de la commission formation et vie universitaire du 14 juin 2024

Coraline Pavy explique que cet avenant concerne l'accord existant relatif à la délivrance d'un double diplôme de langues étrangères appliquées avec l'Académie d'études économiques de Bucarest en Roumanie et a pour objet de prolonger d'un an le partenariat existant. En effet le partenaire ne pouvait pas procéder immédiatement au renouvellement direct de la convention car il attend une modification législative. Cet avenant va permettre d'attendre le renouvellement normal pour 5 ans. Le programme sera ouvert à un maximum de 5 étudiants de chaque établissement.

L'avenant à la convention de double diplôme en licence LEA avec l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Marie-Hélène Garcia intervient au sujet de ces deux conventions avec l'université de Bohême et l'académie de Bucarest afin de préciser que ces deux partenariats fonctionnent très bien. Les doubles diplômes ont été mis en place en bonne intelligence avec l'UFR des lettres. Elle estime que ce sont deux partenariats stratégiques à conserver en Europe.

Convention de subvention pour le programme Erasmus+ 2024-1-FR01-KA131-HED-000226432

Coraline Pavy présente la convention habituelle de subvention du programme Erasmus +,

destinée à favoriser la mobilité des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à financer des actions touristiques ou culturelles pour les étudiants accueillis. Le montant de la subvention est de 369 180 euros pour 26 mois.

La convention de subvention pour le programme Erasmus+ 2024-1-FR01-KA131-HED-000226432 est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Convention de subvention de l'association « l'Art de Muser »

Ludovic Deniau explique que les subventions à des tiers, lorsqu'elles sont supérieures à 23 000 euros doivent faire l'objet d'une formalisation par le biais d'une convention validée par une délibération du conseil d'administration, ce qui est le cas en l'espèce.

L'association « l'art de Muser » est une association étudiante qui avait déjà perçu des subventions au titre de l'exercice. L'ajout d'une nouvelle subvention a entraîné le dépassement du seuil et la rédaction de la convention présentée. L'association va en effet participer à la mise en œuvre d'une exposition, itinérante entre les universités d'A2U, consacrée à Annie Ernaux, prix Nobel de littérature. Cette dernière devrait se rendre à l'université d'Artois dans le cadre de cette exposition. Ce projet ambitieux nécessitait donc un financement plus important. La subvention totale s'élève à 28 000 euros.

La convention de subvention de l'association « l'Art de Muser » est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Liste conventions 1er semestre 2024

La liste des conventions du 1^{er} semestre de l'année 2024 est communiquée aux membres du conseil à titre d'information.

Avant de lever la séance, monsieur le président remercie Bernadette Phellion, dont c'est le dernier conseil d'administration, pour toutes les années passées au service de l'université, et le travail exemplaire fourni.

La séance est levée à 10h50.

